

Nombre de délégués élus au Comité syndical : 60

Délégués présents : 3/

Absents: 29

Vote(s) pour: 32 Vote(s) contre: O Abstention(s): O Pouvoir(s): 1

Date de convocation : 19 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 10 mai 2023

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte Secrétaire de séance :

Point n°2023-01-1005 : Installation de Monsieur François HARMAND en qualité de Délégué Titulaire pour Metz Métropole en remplacement de Madame Sylvie ROUX

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 23 septembre 2020 du Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) désignant Madame Sylvie ROUX en qualité de Déléguée Titulaire pour Metz Métropole,

VU la délibération du Conseil métropolitain de Metz Métropole du 3 avril 2023 désignant Monsieur François HARMAND en qualité de représentante titulaire de Metz Métropole au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) en remplacement de Madame Sylvie ROUX,

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au poste devenu vacant en remplacement de Madame Sylvie ROUX,

Délibération

Le Bureau entendu, Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur François HARMAND en qualité de Délégué Titulaire de Metz Métropole au Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM).

Pour extrait conforme Metz, le 10 mai 2023

Le ou la Secrétaire de séance

OU SCOTAM

Le Président Monsieur Henri HASSER

JHH!